

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUILLET 2021

L'An deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sorèze, sous la présidence de Mme Marie-Lise HOUSSEAU, Maire de la commune de SOREZE.

**Présents :** Mmes Marie-Lise HOUSSEAU, Laurence TOUREZ, Gwanaëlle CASTEL, Maryvonne COMBRET, Isabelle ESCANDE, Catherine MOULHERAT, MM. Alain SCHMIDT, Christian AUSSENAC, Marc DURAND, Christophe LOUVET, Thierry POUVREAU, André SOULARD, Hervé VERDOUX.

**Ayant donné procuration :** Abdel Hakim EL AYADI à Christian AUSSENAC, Angélique CABESTANY à Thierry POUVREAU, Caroline MARCHAND à Marie-Lise HOUSSEAU, Annick SCOTTO à Alain SCHMIDT, Lisette GRANDAZZI à Maryvonne COMBRET, Maarten DOUZE à Marc DURAND, Michel VERGNES à Christophe LOUVET, Baptiste SEGONNE à Laurence TOUREZ, Guillaume ALBERT à Hervé VERDOUX.

**Absents :** Nathalie BONED

**Isabelle ESCANDE a été élue secrétaire.**

➤ Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

### ***D 2021-058 Attribution du lot N°4 (menuiseries) pour le boulodrome/salle de convivialité***

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2021 portant attribution des marchés pour la construction d'un boulodrome couvert et d'une salle de convivialité et déclarant infructueux le lot N°4 « menuiseries extérieures » ;

**VU** la consultation directe effectuée auprès de 3 entreprises différentes pour le lot « menuiseries extérieures » ;

**VU** le rapport de l'Agence DMD de Dourgne, maître d'œuvre de l'opération ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :**

⇒ **DÉCIDE** pour la construction du boulodrome couvert / salle de convivialité de retenir l'entreprise REY ALU de DOURGNE qui a obtenu le meilleur classement pour un montant de 32 303,84 € H.T., option comprise

⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer le marché correspondant.

### ***D2021-059 Budget assainissement Décisions Modificatives N°1***

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à l'admission en non-valeur d'une créance supplémentaire de 1536,24 € émis pour la redevance d'assainissement et qu'il convient en conséquence de prévoir les crédits nécessaires ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :**

**\*DÉCIDE** de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget assainissement de l'exercice 2021 :

#### Exploitation

##### **Dépenses :**

Article 654 : admission en non-valeur + 600 €

##### **Recettes :**

Article 704 : travaux + 600 €

#### **D2021-060 Admission en non-valeur Budget assainissement 2021**

Madame la Maire indique au Conseil que Monsieur le Trésorier du Centre des Finances de Puylaurens, malgré toutes ses démarches, n'a pu recouvrer les titres de recettes d'un montant de 1536,24 € émis pour la redevance d'assainissement sur la période 2017 à 2020.

Il propose d'admettre en non-valeur cette créance et demande au Conseil de délibérer  
***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :***

- ⇒ DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes d'un montant global de 1536,24 € émis pour la redevance d'assainissement.
- ⇒ DÉCHARGE Monsieur le Receveur Municipal du recouvrement de cette créance.
- ⇒ Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif assainissement de la commune de l'année 2021 à l'article 6541.

#### **D2021-061 Admission en non-valeur Budget commune 2021**

Madame la Maire indique au Conseil que Monsieur le Trésorier du Centre des Finances de Puylaurens, malgré toutes ses démarches, n'a pu recouvrer les titres de recettes d'un montant de 27,35 € émis pour l'encaissement de frais de garderie sur les années 2018 à 2020.

Il propose d'admettre en non-valeur cette créance et demande au Conseil de délibérer  
***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :***

- ⇒ DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes d'un montant global de 27,35 € émis pour l'encaissement de frais de garderie.
- ⇒ DÉCHARGE Monsieur le Receveur Municipal du recouvrement de cette créance.
- ⇒ Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif assainissement de la commune de l'année 2021 à l'article 6541.

#### **D2021-062 Avis sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur Arfons**

VU la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur Arfons déposée par la SARL RAMONDENS ÉNERGIES, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 7 juin au 16 juillet 2021.

Considérant que la commune de Sorèze étant limitrophe avec celle d'Arfons, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet d'implantation de parc éolien.

Considérant que le projet qui est une extension du parc éolien existant, prévoit l'implantation de 6 éoliennes supplémentaires d'une hauteur maximale de 125 mètres en bout de pale d'une puissance globale de 19,8 MW sur des parcelles situées en forêt domaniale.

Considérant que l'étude d'impact réalisée par le bureau d'études ARTIFEX, ne fait pas apparaître d'impacts majeurs sur l'environnement.

Considérant que la commission communale « environnement » réunie le 12 juillet 2021 a donné un avis favorable

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention :***

- ⇒ DÉCIDE de ne pas s'opposer à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à ARFONS.

## **QUESTIONS DIVERSES**

→ Alain SCHMIDT a présenté en détail le nouveau Plan Communal de Sauvegarde. Aucune observation majeure n'ayant été émise, Madame la Maire est autorisée à prendre l'arrêté de mise à jour du PCS qui sera adressé à la Préfecture.

Il précise que le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est également en cours de modification et fera l'objet d'un envoi dans tous les foyers de la commune.

→ Christian AUSSENAC indique que l'étude énergétique sur le groupe scolaire, conduite par le SDET, vient d'être rendue et va être analysée. Cette étude porte sur l'amélioration du confort des occupants, notamment en été ; le remplacement ou l'amélioration du système de chauffage ; la rénovation des bâtiments.

Par ailleurs, une étude a également été réalisée pour l'équipement en panneaux photovoltaïques, de différents bâtiments communaux : le groupe scolaire, la salle des Fêtes et le Centre Sportif.

→ André SOULARD informe l'assemblée de l'achèvement des travaux d'accessibilité au cimetière. Il précise qu'il serait opportun de modifier le règlement intérieur pour demander que les vases ne soient plus placés sur les allées devant les tombes afin d'éviter la germination d'herbes et que des prescriptions soient imposées aux entreprises intervenant avec des engins au cimetière.

→ Thierry POUVREAU indique que le Comité des Fêtes va se réunir le 20 juillet afin de décider du maintien ou de l'abandon de la fête votive prévue les 6, 7 et 8 août en raison de la situation sanitaire qui se dégrade et des incertitudes qui pèsent sur l'organisation des bals et l'accès aux manèges.

→ Hervé VERDOUX a présenté plusieurs versions d'un nouveau logo pour la commune. L'assemblée s'est prononcée majoritairement pour un logo avec SOREZE/Saint-Ferréol indiquant également le Département et la Région. Cette version ayant été approuvée, une nouvelle présentation sera faite lors d'un prochain conseil municipal pour validation définitive.

***Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45 heures.***

**Madame la Maire**



**Marie-Lise HOUSSEAU**